

## Programme de travaux 2002 - Eclairage public - Demandes de subventions

**M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Le programme de l'éclairage public pour l'année 2002 a été établi sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 839 460 € constituée de la somme de 459 760 € inscrite au BP 2002, du report de crédits et des subventions attendues.

Ce total peut être décomposé de la façon suivante :

- Travaux d'amélioration et d'extension	606 270 €
- Contrat local de sécurité	109 500 €
- Grosses réparations	48 090 €
- Travaux demandés à EDF	15 000 €
- Remplacements suite aux accidents de la circulation	30 300 €
- Modification d'installations suite aux ravalements de façades et aux modifications de voirie	<u>30 300 €</u>
	<b>839 460 €</b>

Le programme prévisionnel proposé est le suivant (programme ferme pour 459 760 € et programme complémentaire) :

Programme d'amélioration et extension :

- Chemin de Mazagran	40 270 €
- Rue d'Arènes - Aire d'accueil	45 740 €
- Avenue Ducat	4 950 €
- Voie piétonne Rue Reclus/Rue Hugues 1 <sup>er</sup>	24 770 €
- Chemin de la Combe Saragosse	13 420 €
- Place Jean Moulin	55 700 €
- Avenue Clemenceau (alignement)	9 740 €
- Boulevard de Gaulle/Pont de Chaudanne (abribus)	4 900 €
- Pont de la République	17 760 €
- Rue Garibaldi	13 270 €
- Avenue Clemenceau	22 260 €
- Chemin de l'Escale	29 340 €
- Parking Rue Jouchoux	12 180 €
- Rue Baron	1 580 €
- Parking Isenbart	15 500 €
- Chemin d'Avanne - Roche d'Or	11 570 €
- Chemin piétons avenue de Montrapon/Rue Fanart	2 660 €
- Rue Duchaillet	3 900 €

- Rue Ledoux	4 850 €
- Impasse Chemin des Saulniers	2 550 €
- Parking 14/20 Rue de Franche-Comté	6 990 €
- Rue de Chalezeule	52 800 €
- Route de Marchaux	9 800 €
- Rue Phisalix	11 840 €
- Rue du Chasnot	3 580 €
- Rue Mercator	2 860 €
- Rue Larmet	3 620 €
- Voies piétonnes rues Champagne/Flandres	19 400 €
- Chemin des Torcols (trottoirs)	4 730 €
- Voie piétonne rue de Malines - rue de Bruxelles	14 640 €
- Rue de Malines	7 860 €
- Rue de Bruxelles	9 140 €
- Chemin des Vallières (côté impair)	9 310 €
- Chemin des Champs	12 860 €
- Impasse rue Dr Colard	10 510 €
- Impasse vers Dr Colard sans nom	2 180 €
- Parking Mallarmé - rue Saint Martin	49 600 €
- Place Olof Palme	13 260 €
- Chemin piétons avenue de l'Observatoire/chemin des Saulniers	11 120 €
- Quai Bugnet (trottoir)	2 660 €
- Route de François (Fraternelle)	9 740 €
- Rue Febvre	<u>860 €</u>
<b>Total</b>	<b>606 270 €</b>

Le programme du Contrat Local de Sécurité :

- Rue Pécelet	11 420 €
- Rues de Chalezeule/Clairs-Soleils (3 <sup>ème</sup> tranche)	5 770 €
- Rue Malraux (abords passerelle Cassin)	7 890 €
- 7, rue de Cologne	7 550 €
- Chemin piétons rue Renoir	3 630 €
- Passage inférieur piétons rue Renoir/Bd Allende	15 000 €
- Chemin piétons rue Schumann	29 900 €

---

- Abords HLM rue Fontaine Ecu - terrain de sport	13 740 €
- 4/6 avenue du Parc	<u>14 600 €</u>
Total	<b>109 500 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme de travaux prévisionnel,

- solliciter les aides de l'Etat et du SYDED, inscrire le montant de ces subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.814.1321/26.89040.30900 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.814.2315.89040.30900 dès décisions attributives,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2002 pour le programme ferme qui sera confirmé par la commission à hauteur de 459 760 €,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux qui figureront dans le programme complémentaire à hauteur des subventions attendues et ceci dès réception des arrêtés attributifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.*